

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-170-DE Date de télétransmission : 26/09/2025

Date de réception préfecture : 26/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59 Présents : 38 Pouvoirs : 13 Votants :50

Date de convocation et d'affichage : 12 septembre 2025

Numéro : D20250918\_170

Objet:

Approbation des règlements intérieurs de la Ludothèque

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19 heures 30 minute, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de La Chapelle du Chatelard, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		х	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	Х		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	Х		
	Thierry	JOLIVET		х	
	Stéphane	MERIEUX		х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Х		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		х	
	Chantal	BROUILLET		х	E. BERNARD
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX	Х		
	Michel	JACQUARD		х	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	Х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Х		
CRANS	Françoise	MORTREUX		х	JP. COURRIER
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	Х		JF. JANNET
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Х		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Х		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	Х		
	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-170-DE

Date de télétransmission : 26/09/2025  MONTHIEUXDate de récephidippréfectuliel : 12/6/09/2025 x								
Wowing on Date de 16	Michel	CHALAYER	у х Х					
NEUVILLE LES DAMES  RELEVANT	Rachel	RIONET			NA CHALAVED			
	Christiane	CURNILLON		X	M. CHALAYER			
				Х				
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	Х					
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	Х					
	Evelyne	ESCRIVA	Х					
	Pascal	GAGNOLET	Х					
	Claude	LEFEVER		Х	I.DUBOIS			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		х	S. PERI			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х					
SAINT GERMAIN SUR RENON	Philippe	GOURDIN	х					
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		х	E. FLEURY			
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х					
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х					
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	Х					
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	Х					
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	Х					
	Martine	MOREL-PIRON		х	M. LANIER			
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		Х	L. LOERAU			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х				
VALEINS	Fréderic	BARDON	Х					
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	JP. HUMBERT			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	х					
	Isabelle	DUBOIS	х					
	François	MARECHAL	х					
	Marie Anne	ROUX		Х				
	Didier	FROMENTIN		Х				
	Agnès	DUPERRIER	Х					
	Jacques	LIENHARDT	Х					
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	Х					

Secrétaire de séance élu : Laurent COMTET

Rapporteur: Evelyne ESCRIVA

**Considérant** que la ludothèque a connu des évolutions dans son mode de gestion depuis la fusion des communautés de communes, pour répondre au mieux aux besoins des habitants,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2025-113 du 10 avril 2025 portant la modification du mode de gestion de la ludothèque,

**Vu** la convention territoriale Globale signée le 26 mars 2025 pour les années 2025-2029,

**Considérant** le projet de la Communauté de Communes de faire rayonner les services de la ludothèque en développant :

- la possibilité de jeu sur place et d'emprunt sur l'ensemble du territoire,
- la mise en place de permanences,
- le développement de partenariats.

Il convient de délibérer sur l'approbation :

• Du règlement intérieur pour les particuliers,

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-170-DE Date de télétransmission : 26/09/2025 Date de réception préfecture : 26/09/2025

 Du règlement intérieur pour les structures, les associations et les professionnels.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le règlement intérieur pour les particuliers,
- D'approuver le règlement intérieur pour les structures, les associations et les professionnels du territoire,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif au fonctionnement et à l'organisation de la ludothèque.

## Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 50 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver le règlement intérieur pour les particuliers,
- **D'approuver** le règlement intérieur pour les structures, les associations et les professionnels du territoire,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif au fonctionnement et à l'organisation de la ludothèque.

Ainsi fait et délibéré, le 18 septembre 2025.

Le secrétaire de séance, Laurent COMTET La Présidente, Isabelle DUBOIS